Accusé de réception en préfecture 974-219740099-20221102-DCM20221026-028-DE Date de télétransmission : 02/11/2022 Date de réception préfecture : 02/11/2022

malamyam2@saint-andre.re

Zimbra

CENTRE COMMERCIAL ST ANDRE- OPERATION PRNU-lot 111 Mr GOULAM

De: BOULLAY Stéphane < stephane.boullay@sedre.fr> lun., 19 sept. 2022 09:09

Objet: CENTRE COMMERCIAL ST ANDRE- OPERATION PRNU-lot

111 Mr GOULAM

À: goulam oneiss < goulam.oneiss@gmail.com>

Cc: thierry pieraut <tp.karabao@gmail.com>, Mathieu LAM

YAM <malamyam2@saint-andre.re>

Les images externes ne seront pas affichées. <u>Montre les images ci-dessous</u>

Bonjour Monsieur GOULAM, nous accusons réception de votre accord sur l'offre d'achat de votre lot 111 sur le centre commercial à 285 000€.

Cette affaire sera présentée devant le Conseil Municipal courant octobre.

Avec nos remerciements;

Cordialement;

Stéphane BOULLAY

Responsable du Service Foncier **SED RE** 0692 60 46 60 0262 94 76 38

----- Forwarded message -----

De: Oneiss Goulam mohamed < goulam.oneiss@gmail.com >

Date: dim. 18 sept. 2022 à 23:21

Subject: Fwd: CENTRE COMMERCIAL ST ANDRE- OPERATION PRNU

To: thierry pieraut <<u>tp.karabao@gmail.com</u>>

Bonsoir,

Je soussigné Mr Goulam Mohamed propriétaire du local 31 situé dans le Bat A du lieu-dit Centre Commercial à St André

Suite à notre conversation téléphonique mon offre concernant la vente de ce local est de **285 000€** .

Pourriez-vous me faire un retour de la bonne réception de ce mail, et nous expliquer la suite à donner.

J'espère avoir de vos nouvelles rapidement. Vous souhaitant bonne réception.

Cordialement,

Contact:

Goulam Mohamed Oneiss 0692 44 24 02 goulam.oneiss@gmail.com

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

De: Oneiss Goulam mohamed <<u>goulam.oneiss@gmail.com</u>>

Date: 16 juin 2022 à 20:46:05 UTC+4 **À:** thierry pieraut <<u>tp.karabao@gmail.com</u>>

Objet: Rép.: CENTRE COMMERCIAL ST ANDRE- OPERATION PRNU -

DEVIS GEOMETRE

Bonsoir,

en pj Attestation par le géomètre expert Pounoussamy Ivrin, de la superficie du local. Je te met aussi en pj la lettre de proposition de vente du local que j'ai envoyé à la mairie depuis le mois de juin 2021.

Cordialement,

Le mar. 10 mai 2022 à 08:17, thierry pieraut <<u>tp.karabao@gmail.com</u>> a écrit :

Bonjour,

Pour information, nous avons procédé à la première visite des locaux avec le service des domaines en vue de l'évaluation de certains des locaux. Nous allons dans les prochaines semaines solliciter à nouveau les services de l'Etat pour les autres locaux n'ayant pas pu être visité en raison notamment d'un manque d'informations concernant la superficie de ces derniers. En effet, les actes anciens ne mentionnant aucune superficie, il est difficile dans ces conditions d'estimer ces biens. Nous vous avions transmis un devis d'un géomètre de St André que vous pouviez solliciter aux fins de mesurage. Évidemment, vous êtes libres de requérir tout autre intervenant ou expert de votre choix. Nous comptons évidemment sur votre collaboration pour faire avancer ce dossier. Comme indiqué, l'estimation en valeur vénale de votre bien n'emporte pas décision de votre part de le vendre. Par ailleurs, pour ceux d'entre vous qui sont à la fois propriétaire et exploitant, il convient également d'évaluer la valeur de votre fond pour la détermination de l'indemnité d'éviction. Pour ce faire, il importe que l'évaluateur dispose des cinq derniers bilans des structures d'exploitation et du bail commercial ou professionnel. Aussi, je vous remercie de bien vouloir faire diligence pour nous transmettre ces documents.

Je reste à votre entière disposition pour répondre à vos questions. cordialement

Thierry PIERAUT

Le mar. 26 avr. 2022 à 09:50, thierry pieraut <<u>tp.karabao@gmail.com</u>> a écrit :

Bonjour,

Comme indiqué, nous rencontrons des problèmes pour la détermination des superficies constructibles des lots vous appartenant dans les

Accusé de réception en préfecture 974-219740099-20221102-DCM20221026-028-DE Date de télétransmission : 02/11/2022

copropriétés du Centre Commercial. Ces superficies conditionnant de l'estimation qui doit être réalisée par le service des Domaines, nous avons sollicité le cabinet de géomètre MOUTOUSSAMY aux fins d'établir un devis pour les biens dont la surface est inférieure et supérieure à 100m2. Aussi, nous vous prions de trouver en accompagnement deux devis qu vous voudrez bien nous retourner complété et signé Vous restez évidemment libre de recourir à tout autre professionnel, si bon vous semble. Pour ce qui est du règlement de ce géomètre, vous pouvez soit lui transmettre le montant demandé, soit nous pouvons récupérer le chèque de règlement que nous lui remettrons.

Dès que le levé de surface sera obtenu, nous serons alors en mesure de programmer l'intervention de la personne en charge de l'évaluation auprès du service des Domaines.

Bien cordialement, Thierry PIERAUT

--

SAS KARABAO Invest – Société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 1000€ - RCS de St Denis (Réunion) n° 878 132 133 – 44 rue Philibert – 97400 Saint-Denis

--

SAS KARABAO Invest — Société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 1000€ - RCS de St Denis (Réunion) n° 878 132 133 — 44 rue Philibert — 97400 Saint-Denis

Garanti sans virus. www.avast.com

--

SAS KARABAO Invest - Société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 1000€ - RCS de St Denis (Réunion) n° 878 132 133 - 44 rue Philibert - 97400 Saint-Denis